



La Lettre du MILITANT

Organe d'information interne de l'U.G.T.G.

Oktòb 2015

BAYALÉ

UN NÉGATIONNISME D'ÉTAT

Certains se sont émus voire indignés suite aux propos de Nadine MORANO. Mais franchement! Les propos de la dame MORANO se situent dans la droite ligne de cette bonne vieille tradition raciste qui caractérise les institutions et les dirigeants de la France quel que soit le parti au pouvoir.

Les extraits qui suivent devraient nous éclairer sur cette réalité :

En février 2012, C'est Claude Guéant qui hiérarchisait les civilisations.

- Jules Ferry, le père de l'école publique et laïque, déclarait le 28 juillet 1885 devant les députés : *«les races supérieures ont un droit sur les races inférieures»*.

- Charles de Gaulle, père de la nation, disait le 05 mars 1959 : *«C'est très bien qu'il y ait des Français jaunes, des Français noirs, des Français bruns. Ils montrent que la France est ouverte à toutes les races et qu'elle a une vocation universelle. Mais à condition qu'ils restent une petite minorité. Sinon la France ne serait plus la France. Nous sommes quand même avant tout un peuple européen de race blanche, de culture grecque et latine, et de religion chrétienne.»*

- Nicolas Sarkozy déclarait à Dakar le 26 juillet 2007 : *« L'homme africain n'est pas assez rentré dans l'histoire ?*

- En 2001, ce même Sarkozy déclarait : *«Je voudrais vraiment qu'à la fin de cette action et de mon quinquennat, les Français portent un autre regard sur l'Outre-mer, qu'ils vous voient comme des gens fiers, compétents, parfaitement inscrits dans le monde d'aujourd'hui, ayant parfaitement digéré leur histoire, n'ayant ni amertume, ni revanche, simplement de l'espérance pour eux et pour leurs enfants»*.

- Et Jacques Chirac le 19 juin 1991 *« Et si vous ajoutiez à cela le bruit et l'odeur »* en parlant des immigrés.

- Et les quotas de nègres dans le football. Etc.....

Alors pas étonnant que certains trouvent des bons côtés au Code Noir. Pas étonnant que ce soit les esclavagistes qui aient été indemnisés et non les esclaves.

Liberté - Égalité - Fraternité . Ay kwè sa!

Alors, indignons-nous mais indignons-nous en attaquant directement la source du mal : la domination coloniale dont nous sommes victimes et le racisme institutionnalisé qui en est un principe fondamental.

Le Secrétaire Général de l'UGTG Elie DOMOTA

TRAVAYÈ AN BALAN

NOU KA SANBLÉ DOUVAN LA COUR D'APPEL DE BASSE-TERRE 27 OCTOBRE 2015 À 8H30

Le 27 octobre 2015 à 8h30, Jocelyn LEBORGNE, Secrétaire Général de l'UEC-UGTG devra se présenter devant la Cour d'Appel de Basse-Terre.

Sonjé, le Tribunal Correctionnel avait relaxé notre camarade Jocelyn LEBORGNE pour avoir refusé de se soumettre à un test ADN (*voir édition avril-mai 2015*). Le Parquet avait fait appel de cette décision, l'audience initialement fixée au 9 juin dernier a été renvoyée au 27 octobre 2015.

MOBILIZASYON.....MOBILIZASYON !

Pour **DÉNONCER** la criminalisation de l'action syndicale et **REFUSER** le fichage génétique des militants syndicaux dans le Fichier National des Empreintes Génétiques (FNAEG). **Test ADN AWA !**

*Nou pa ka bay ADN an nou !
Sendikalis pa Kriminèl !!*

LES SALARIÉS DE PSS LUTTENT POUR LE MAINTIEN DE LEURS EMPLOIS

Le gérant de la société PSS (Plomberie Sanitaires Services) a purement et simplement décidé de cesser son activité pour «convenances personnelles» et le 7 juillet 2015 une dizaine de salariés se sont vus notifier leur licenciement pour motif économique. Si misyé Rinaldo ni dwa pran rétrèt ay, nou pé pa aksèpté kè travayè rété a tè... Tout doit être mis en œuvre pour favoriser le maintien dans l'emploi des salariés ! **Nous ne pouvons accepter l'inadmissible adan péyi Gwadeloup otila 25,5 % de la population est au chômage. Laisser mourir cette société c'est nourrir un drame social!**

Fò sav, PSS est une société financièrement fiable qui affiche un **résultat bénéficiaire de plus de 175 000 € pour l'exercice 2014**. C'est ainsi qu'une majorité des

salariés a montré une réelle volonté de poursuivre l'activité de l'entreprise afin de préserver la totalité des emplois.

Le gérant refuse toute solution transitoire visant soit à assurer la poursuite de l'activité en désignant un représentant pour assurer la gérance, soit la location-gérance en faveur des salariés qui assument cette charge depuis plusieurs années, soit la cession aux salariés. I pa vlé, sa i vlé sé fémé et jeter les travailleurs à la rue.

L'UEC-UGTG ka pòté mannèv et a déjà alerté le Maire de Baie-Mahault, le Ministre du Travail, le Tribunal de Commerce, le Préfet et la DIEECTE.

Par ailleurs, l'UEC-UGTG exhorte l'ensemble des salariés de PSS, du commerce et de la Guadeloupe à se mobiliser pour exiger :

- **L'arrêt de toutes les procédures de licenciement à PSS**
- **Le droit de travailler et d'entreprendre des guadeloupéens an péyi an nou**
- **La mise à disposition de tous les outils nécessaires à l'accompagnement des salariés pour la reprise de l'entreprise**
- **L'intervention des services de l'État et des collectivités pour empêcher ce drame social**

Les salariés ont contesté leur licenciement devant le Conseil de prud'hommes, **l'Audience de conciliation a été fixée au 13 octobre 2015 à 8h30 à Pointe-à-Pitre.**

Sé kòk doubout ka gannyé konba ! A suivre...

PROJET DE LICENCIEMENTS ÉCONOMIQUES AKA DARTY

Le groupe CAFOM, est un des grands groupes de l'import-export en France, et propriétaire de plus de 50 magasins en Europe et dans les colonies. GUADELOUPE MOBILIER SAS est une filiale de ce groupe et exploite en Guadeloupe entre autres, l'enseigne DARTY.

Alors que le groupe CAFOM connaît une solide progression de son chiffre d'affaires notamment dans les colonies (soit + de 10,7 %), DARTY désidé limé difé asi travayè en optant pour le licenciement de 9 d'entre eux. La réduction de la masse salariale devient pou yo, l'unique alternative pour restructurer l'entreprise, et cela au mépris des dispositions du droit du travail qui prévoit que le licenciement pour motif économique ne doit intervenir qu'une fois épuisées toutes les solutions nécessaires au maintien des salariés dans l'emploi.

Adan tou sa, yo té ka prévwa 3 reclassements et pour les 6 autres un licenciement sec ! Inadmissible ! Inacceptable !

Mobilisés dès le 4 septembre 2015, les travailleurs de DARTY et l'UEC-UGTG demandaient l'arrêt de toutes procédures de licenciement économique à Darty, l'organisation immédiate de véritables réunions de travail et l'ouverture de négociations pour un accord d'entreprise sur les départs volontaires.

Après une première rencontre le 9 septembre, la Direction de DARTY s'est engagée :

- à améliorer leur proposition de reclassement en passant de 3 à 5 postes,
- accompagner tout départ volontaire par une surprime,
- étudier et finaliser des accords spécifiques pour les séniors.

Compte tenu des propositions écrites faites aux IRP et aux salariés, le 12 septembre un Protocole de Suspension de Conflit a été signé entre la Direction et l'UEC-UGTG, les négociations ont débuté le 14 septembre 2015.

Lalit ka kontinyé, fo rété véyatif ! A suivre...

TRAVAYÈ FWANSANTI O KONBA !

5 mois après l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire à FRANCE-ANTILLES Guadeloupe, la Direction de FRANCE-ANTILLES Guadeloupe accompagnée de l'administrateur judiciaire, a présenté aux représentants du personnel le projet de réorganisation de la société et le PSE (Plan de Sauvetage de l'Emploi).

A la clé, 49 postes supprimés et la Création d'une sous holding appelée **Centre de Service Partagé (CSP)**, basée en Martinique, et censée mutualiser la majorité des services de France-Antilles Guadeloupe et France-Antilles Martinique.

Nouvelle formule : le personnel concerné par les suppressions de postes, soit 4 services entiers, pourront postuler s'ils désirent faire partie de cette société ! **Yo paka menm palé dè rèklasman ! Pourtant obligatoire !**

Que devient l'entreprise de Guadeloupe ? Comment peut-on développer un journal, créer un service de qualité et une ligne éditoriale riche tenant compte des réalités de notre pays ? SANS MOYENS ? et surtout SANS SALARIÉS ?

L'UTT-UGTG dit non à ces pratiques, qui en réalité consistent à démanteler l'entreprise de Guadeloupe, supprimant ainsi toute représentation syndicale, toute forme de contestation ! Licenciement au passage une cinquantaine de pères et mères de familles !

NOU PA DAKÒ !

SÉPOUSA TRAVAYÈ FWANSANTI DOUBOUT !

Le Jeudi 3 Septembre, nous avons déposé un préavis de grève en intersyndicale pour :

- imposer l'ouverture de véritables négociations sur un PSE en Guadeloupe avec pour objectif, le maintien des postes en Guadeloupe !
- imposer la tenue des négociations dans l'entreprise, avec les salariés, et non chez l'Administrateur au Gosier «yeux dans les yeux».

Nou gannyé 1yé etap la sa ! Men konba la ka kontinyé , davwa nou konèt sé Mésyé !

Notre objectif c'est la défense des emplois et la pérennité de notre outil de travail.

Prochaine audience au Tribunal de Commerce le Jeudi 22 Octobre 2015 à partir de 8h.

**PIPLIS NOU KÉ SANBLÉ !
PIPLIS NOU KÉ GANNYÉ !
SÈL LALIT KA PÉYÉ !**

LA SANTÉ AN SOUFRANS

Ki nouvèl pou CHU Gwadeloup...

Si le COPERMO (COmité Interministériel de PERformance et de la MOdernisation de l'offre de soins) dans sa décision du 3 mars 2015 a émis un avis favorable sur le projet de reconstruction du CHU de Pointe-à-Pitre et sur une aide à l'investissement de 590 M€ correspondant à 100 % du coût du projet, il est regrettable que le Plan de Retour à l'Équilibre (PRE) ne soit pas chouké dans «*l'environnement épidémiologique, économique, social et géopolitique de la Guadeloupe*».

Sé an sans la sa que les salariés du CHU et l'UTS-UGTG ont établi une motion considérant que «*le projet de reconstruction du CHU tel qu'exposé par les autorités françaises de la Santé est un leurre s'il doit se conformer au schéma « national » de réduction des dépenses de l'Assurance et aux priorités « nationales » de Santé Publique*».

Cette motion est accompagnée d'une pétition. Par ailleurs une grande veillée culturelle s'est déroulée le 28 août 2015 sur le parking du CHU pour aborder les problématiques de l'hôpital.



Le Centre hospitalier de Capesterre Belle Eau (CHCBE), un hôpital mort-né...

Le projet initial a été revu à la baisse tant en activité qu'en rayonnement sanitaire, soit 184 lits et places au lieu de 241 dont 102 lits uniquement pour l'EHPAD et 45 lits pour les soins de suite et de réadaptation.

Or, il va sans dire que la taille de cet EHPAD est en totale décalage avec nos réalités sanitaires, sociales et culturelles en Guadeloupe.

Quant aux soins de suite, c'est le marché des cliniques privées ! Donc la conclusion est toute faite, peu d'activités en perspective. On peut légitimement douter du « taux de remplissage » de ces 184 lits et de la rentabilité de l'hôpital comme prévu dans leur schéma de santé.

Conséquences, une mauvaise prise en charge des malades faute d'organisations de travail, de moyens définis et mobilisés ; et un personnel administratif, technique et administratif **ki ka pran fè !**

Lé travayé é UTS-UGTG réclament l'ouverture immédiate du nouvel hôpital et le financement de toutes ses activités et restent mobilisés en vue de la négociation et de la conclusion d'un protocole de transfert définissant le nombre de lits et places ainsi que leurs orientations médicales et médico-sociales, les organisations du travail, l'équipement, le matériel nécessaire ainsi que le personnel médical et paramédical adéquat.

***Santé pa komès !
NON à une santé au rabais !***



Le Centre Hospitalier Louis Constant Fleming de Saint-Martin (CHLCF), incompétence, laxisme et mépris de la Direction...

Le CHLCF connaît un déficit structurel important avec des conséquences sur la qualité des soins, sur la sécurité des soins, sur les conditions de travail. Déficit de trésorerie : 12 millions d'euros, déficit budgétaire plus de 6 millions d'€, déficit prévisionnel 2015 plus de 2,1 millions d'euros.

À cela s'ajoute, 11 réserves majeures formulées par la Haute Autorité de Santé (HAS) sur le circuit du médicament, la qualité et sécurité des soins, gestion du dossier patient, cartographie des risques, éthique, respect de la dignité et de l'intimité du patient, gestion des déchets, prise en charge des urgences et des soins non programmés etc..

Et pourtant, la Direction fait preuve de laxisme face à la situation et de mépris notamment à l'égard des représentants du personnel.

L'UTS-UGTG est mobilisée et réclame notamment l'élaboration du projet d'établissement, l'attribution de crédits nécessaires à la permanence du service public de santé, la mise en place d'un contrôle de gestion, la révision de l'organisation du travail dans tous les services, le respect des instances...

Konba la angajé !

ZYÉ OUVÈ

«LA GWADLOUP SÈ ON BÈL FANM SÈ FON A KILOT AY KI SAL»

«Moi Cédric, jeune âgé de 28 ans, chauffeur de bus depuis maintenant 8 ans, je tiens à exprimer mon indignation face à l'attitude des élus guadeloupéens.

Ils font jouer la proximité avec le peuple seulement lorsqu'il s'agit de leur apporter des voix aux élections. Serait-ce qu'une question de mandat, de représentation ?

Rappelez-vous les événements survenus à la fin du mois d'août dernier où des pères et mères de familles sans salaire depuis 5 mois avaient dû barrer le pont de La Boucan Sainte-Rose afin de mettre les autorités devant leurs responsabilités.

La communauté d'agglomération sous l'ordre des autorités publiques incapables de gérer les dossiers qu'ils doivent traiter. L'état ne maîtrise pas et ne vérifie pas où passent les subventions qui sont données aux prestataires de services publics.

Je suis à ce jour révolté, des agissements de ceux qui ne respectent pas la jeunesse ni aucun guadeloupéen d'ailleurs.

Lors des élections précédentes on entendait beaucoup parler des personnes âgées avec des projets d'EHPAD à tout bout de champs.

En l'espace de 6 mois, ces mêmes personnes âgées sont mises à l'écart pour une nouvelle politique parlant de jeunes.

Les politiciens abordent des thèmes en proposant des solutions là où ils ont eux-mêmes créé un malaise, une crise.

Même la santé n'est pas une priorité. Est-il normal que les discussions soient encore ouvertes sur comment rénover notre hôpital ????

Le discours de nos hommes politiques est-il orienté comme ils le font croire?

Tout laisse à penser le contraire.

Sont-ils des élus sur lesquels nous pouvons encore compter? Sont-ils conscients des répercussions de leur non-implication auprès de la population?

Sont-ils là pour défendre leur propre intérêt ou pour l'intérêt des familles guadeloupéennes?

Quel est l'intérêt de se présenter à un bureau de vote pour se faire bastonner ensuite par la personne élue?

Tant de questions sans réponses.

Ils parlent de transparence mais s'ils sont des élus de proximité comme ils le disent, ça ne devrait faire peur à personne car c'est justement ça leur travail.

Il est temps que nous arrêtions de nous laisser manipuler et si nous ne voulons pas le faire pour nous, faisons le pour nos enfants.

La situation est telle que la population préfère fuir le

pays car elle ne s'y reconnaît plus et n'a plus son mot à dire.

Alors que nous sommes censés être une force de travail pour notre pays. Il ne faut pas s'étonner si les jeunes préfèrent partir à l'étranger pour trouver du travail. Mais dites-moi c'est donc ça la mission de NOS POLITIQUES, nous faire fuir ????

Nous n'avons pas le droit à la parole, les choses sont cachées et les vrais problèmes ne sont pas exposés.

Je lance donc un appel solennel à l'ensemble de la Guadeloupe, ne laissons pas partir ce pays que nos ancêtres ont eu tant de mal à libérer

**Ansanm nou ka lité !
Ansanm nou ké gannyé !**

Actualité législative

La loi sur la croissance, l'activité et l'égalité des chances, « loi Macron » a été adoptée et publiée au Journal officiel du 7 août dernier. Une loi qui vient notamment refondre les règles concernant le travail le dimanche, apporter une nouvelle dérogation au travail de nuit, alléger les règles concernant l'information des salariés en cas de cession d'entreprise, modifier les sanctions du délit d'entrave, réformer la justice prud'homale...

Retrouvez le texte de loi sur :

<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2015/8/6/EINX1426821L/jo>

Sur le travail le dimanche

<http://www.juritravail.com/Actualite/Travail-dimanche/Id/218801>

La loi relative au dialogue social et à l'emploi, « loi Rebsamen » du 17 août 2015.

L'une des principales dispositions est que les entreprises d'au moins 50 mais de moins de 300 salariés ont dorénavant la possibilité de fusionner les DP, le CE et le CHSCT en une nouvelle DUP (délégation unique du personnel). Jusqu'alors, la DUP était réservée aux entreprises de moins de 200 salariés et ne comprenait pas le CHSCT...

Retrouvez le texte de loi sur :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031046061&dateTexte=&categorieLien=id>

Les principales mesures

<http://www.juritravail.com/Actualite/la-delegation-unique-du-personnel/Id/222161>

**Ay chèche é li pou konèt....
Pa konèt mové**

ADHÉREZ À L'UGTG

Site Internet : <http://ugtg.org/>

Facebook : [Ugtg Sendika Gwadeloup](#)

Mail : ugtg@wanadoo.fr

Tél. : 0590.83.10.07 - Fax : 0590.89.08.70